



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 février 1997**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 Février 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 3 Mars 1997

**Renouvellement du compromis de vente avec la société  
CASTORAMA**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,  
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,  
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,  
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,  
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,  
M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS,  
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT,  
Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,  
M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN,  
Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusées :**

*Conseillers :*

Mme Annie COUTUREAU, Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Je vous informe que, par délibération en date du 14 Mai 1993, le conseil municipal avait approuvé la signature d'un compromis de vente avec la société CASTORAMA pour l'acquisition de 4 hectares de terrains rue Robert Turgot à Mendès France, un acompte de 120.000 F ayant été versé par la société.

Le compromis de vente qui avait une durée de 3 ans est arrivé à échéance le 7/02/1997. Dans cette période, la société CASTORAMA n'a pu obtenir les autorisations commerciales nécessaires à son installation puis a subi le gel des surfaces commerciales instauré par décret ministériel.

Aussi, CASTORAMA, toujours désireux de s'installer à Mendès France, demande le renouvellement du compromis de vente avec la Ville de Niort pour les mêmes terrains afin de pouvoir déposer rapidement un dossier auprès de la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- promettre de céder à la société CASTORAMA une parcelle de 4 ha environ, pouvant aller jusqu'à 5 ha, située rue Robert Turgot dans le lotissement commercial de La Boëtte à Mendès France ;
- fixer le prix de vente du terrain à 60 F HT le m<sup>2</sup> auquel il conviendra d'ajouter la TVA en vigueur sur les terrains à bâtir à la signature de l'acte authentique, étant précisé que les frais de notaire, de géomètre et de raccordement aux différents réseaux seront à la charge de l'acquéreur ;
- fixer la durée de cette promesse de vente à 2 ans à compter de la signature, étant entendu que cette promesse pourra être prolongée d'une période de 6 mois au cas où le recours des tiers après obtention du permis de construire n'aurait pu être purgé dans le temps de la durée de la promesse de vente ;
- fixer l'acompte afférent à cette promesse à 120.000 F nets ;  
Le versement de cet acompte interviendra à la signature du compromis de vente.  
Le solde du prix, après déduction des acomptes versés, sera payé comptant à la signature de l'acte authentique et dans un délai maximum de 2 ans et 6 mois à compter du jour de la signature de la promesse de vente.
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le compromis de vente entre la Ville de Niort et la société CASTORAMA, ou toute autre société qu'elle désignera pour réaliser l'opération ;
- imputer la recette correspondante en recette de la sous-fonction 909 9084.

## LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 43  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)